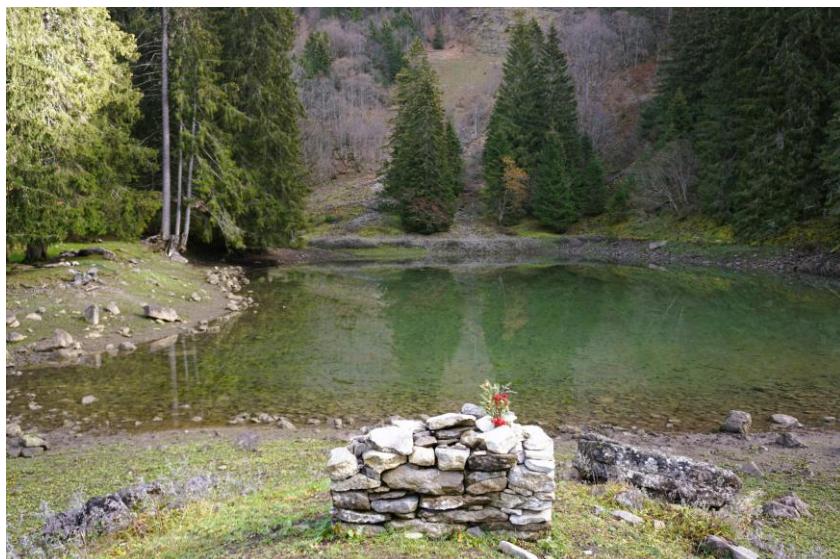




association
régionale
la gruyère

Penser Gruyère - un plan d'action



Lac de Coudré, Grandvillard

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Association Régionale la Gruyère (ARG)
Secrétariat régional
Rue de la Condémine 56
Case postale
1630 Bulle
Tél. : 026/919 87 47
www.regiongruyere.ch
info@regiongruyere.ch

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	p. 3
2. ORGANISATION DE L'ARG ET ACTIVITES DES DIFFERENTS ORGANES	p. 3
2.1 <u>Organisation de l'ARG</u>	p. 3
2.2 <u>Activités des différents organes</u>	p. 3
2.2.1 Assemblée des délégués	p. 3
2.2.2 Comité de direction	p. 5
2.2.3 Commissions et groupes de travail	p. 7
2.2.4 Aménagement du territoire	p. 10
2.2.5 Dossiers et Service juridique	p. 12
2.2.6 Travaux du Secrétariat régional	p. 12
2.2.7 Représentations du Président	p. 12
3. MOYENS MIS EN OEUVE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL	p. 13
3.1 <u>Fonds régional d'investissement</u>	p. 13
3.2 <u>Participation globale des communes à l'ARG</u>	p. 14
4. COMPTES DE L'ASSOCIATION REGIONALE	p. 14
5. APPROBATION	p. 14

- Annexes :
- Utilisation du Fonds régional d'investissement à fin 2023
 - Tableau de participation globale 2023 des communes à l'ARG
 - Comptes 2023

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

1. INTRODUCTION

Ce rapport d'activité synthétise le travail réalisé par l'Association Régionale la Gruyère (ARG) au cours de l'année 2023.

Il comprend, d'une part, un compte-rendu du travail des différents organes de l'Association et, d'autre part, les comptes 2023 et annexes y relatives.

2. ORGANISATION DE L'ARG ET ACTIVITES DES DIFFERENTS ORGANES

2.1 Organisation de l'ARG

L'ARG se compose de l'Assemblée des délégués constituée des représentants des 25 communes de la Gruyère, d'un Comité de direction et d'un Secrétariat régional.

Le Secrétariat régional est assuré par Mme Nadine Gobet, Directrice de la Fédération Patronale et Economique, à Bulle. Elle participe aux travaux du Comité de direction, du Bureau et des différentes commissions et groupes de travail spécifiques.

2.2 Activités des différents organes

2.2.1 Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués ordinaire a été convoquée à deux reprises en 2023, les 15 juin et 16 novembre (procès-verbaux nos 78 et 79).

Le 15 juin 2023, en Assemblée ordinaire, les délégués ont :

- approuvé à l'unanimité le procès-verbal no 77 de l'Assemblée des délégués du 22 décembre 2022
- approuvé à l'unanimité le rapport d'activité 2022
- approuvé à l'unanimité les comptes 2022 de l'Association
- approuvé à l'unanimité le rapport de l'organe de révision
- reporté à l'Assemblée des délégués d'automne 2023, le point de l'ordre du jour 5. Concept Directeur touristique Gruyère 2030 car le rapport final est arrivé tardivement pour un examen optimal des communes
- pris note que le Plan directeur régional (PDR) a été déposé le 23 décembre 2022 à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME)
- été informés que la DIME a invité l'ARG à une séance le 5 juin 2023 et qu'à cette occasion, il lui a été communiqué oralement certaines orientations et problématiques particulières concernant notamment les zones stratégiques régionales et cantonales du PDR
- pris note qu'une approbation du PDR peut être attendue pour la fin de l'année 2023
- été informés que la version finale du Rapport Fusion 25 de l'Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes et l'analyse financière 2016-2020 ont été adressées le 23 décembre 2022 au Comité de pilotage (COPIL-Fusion 25), soit aux 25 Syndics des 25 communes gruériennes

- pris note que le COPIL-Fusion 25 a été convoqué à la Conférence des Syndics du 15 février 2023. A cette occasion, il a été décidé :
 - de transmettre aux élus des 25 Conseils communaux, le Rapport Fusion 25, l'analyse financière 2016-2020 et le procès-verbal de la séance du COPIL du 15 février 2023
 - de convoquer tous les membres des 25 exécutifs communaux à une séance d'information le 29 juin 2023
 - d'élaborer un document de synthèse afin de vulgariser ce rapport
- pris note que le 14 juin 2023, l'ARG a reçu de la DIME les documents relatifs à la méthodologie utilisée pour les espaces réservés aux eaux (ERE) et que ces derniers seront analysés pour définir la suite à donner.

Le 16 novembre 2023, en Assemblée ordinaire, les délégués ont :

- approuvé à l'unanimité le procès-verbal no 78 de l'Assemblée des délégués du 15 juin 2023
- nommé à l'unanimité la Fiduciaire Ruffieux SA à Bulle, organe de révision de l'ARG pour une durée de trois ans (exercices comptables 2023, 2024 et 2025)
- approuvé à l'unanimité la contribution de fonctionnement fixé à Fr. 9.-- par habitant, pondérée à raison de 25% de la population légale et à raison de 75% de la population légale fois l'indice du potentiel fiscal
- approuvé à l'unanimité le budget 2024 des frais de fonctionnement et du Fonds régional d'investissement
- entendu la présentation faite par Mme Marta Flack, Directrice de La Gruyère Tourisme et des représentants de la HES-SO Valais et approuvé à la majorité des voix, la gestion et la répartition du financement lié à la taxe de séjour
- été informés que le 29 août 2023, le Conseil d'Etat a approuvé sous conditions, le PDR et que depuis cette date, les autorités communales sont liées au PDR et doivent l'appliquer ; les particuliers seront liés dès que l'intégration des mesures aura été faite dans les Plans d'aménagement local (PAL) des communes
 - pris note que le district de la Gruyère a été le premier district à soumettre son PDR, à l'approbation du Conseil d'Etat
 - pris acte que les décisions prises ont été plus modérées que les projets de préavis rendus lors de l'examen
 - pris connaissance des points qui n'ont pas été acceptés par le Canton ; le plus dommageable étant le refus de pouvoir disposer d'un PDR évolutif qui aurait pu être adapté tous les cinq ans, certains territoires d'urbanisation (TU) qui ont été supprimés et certaines stratégies de zones d'activités (ZA) qui n'ont pas été approuvées
 - pris acte que l'ARG dispose d'un délai de 12 mois dès la date d'approbation pour adapter le PDR ; les surfaces des territoires d'urbanisation perdues en raison de l'application des ERE et les zones d'activités refusées seront directement replacées ailleurs afin qu'elles ne soient pas perdues
 - pris connaissance que les adaptations du PDR feront l'objet d'une consultation publique et qu'ensuite le PDR modifié sera déposé pour approbation auprès du Conseil d'Etat
 - pris acte que le Bureau Archam & Partenaires SA soutiendra l'ARG durant cette année transitoire.
- pris note que le 20 septembre 2023, la Conférence des Syndics, soit le COPIL de l'Etude de faisabilité et d'opportunité d'un processus de fusion de communes a analysé les résultats des 25 exécutifs à qui la question « *Est-ce que le district de la Gruyère doit poursuivre les réflexions de la gouvernance communale sur la voie de la commune unique selon le Rapport de l'Etude de faisabilité d'un processus de fusion de communes ?* » a été posée :
 - 14 exécutifs ont répondu oui
 - 10 exécutifs ont répondu non
 - 1 exécutif s'est abstenu

Pour la suite du dossier, une large majorité du COPIL-Fusion 25 a décidé :

- 1) l'organisation d'un sondage de la population au printemps 2024
 - 2) de soumettre à la population une question plus générale, le Rapport Fusion 25 constituant une piste de réflexion parmi d'autres
 - 3) l'organisation de séances d'informations publiques dans les sept secteurs de la Gruyère et l'élaboration d'un document explicatif des enjeux en faveur des citoyens avec les points positifs et négatifs
- pris acte que le Comité de direction a donné pour mission à M. le Président de rétablir l'exactitude du coût effectif de l'étude sur le projet de fusion qui se monte à Fr. 218'000.-- et non à Fr. 400'000.-- comme cela a paru dans la presse écrite
 - informé que Mme Marie-France Roth Pasquier, Vice-présidente de l'ARG a été réélue au Conseil national et que Mme Nadine Gobet a été élue au Conseil national ; cette dernière poursuivra ses activités en tant que Secrétaire régionale de l'ARG.

2.2.2 Comité de direction

Président

Bosson Vincent, Préfet

Vice-présidente

Roth Pasquier Marie-France, Secteur Ville de Bulle,
Conseillère communale, Bulle

Membres

Doutaz Jean-Pierre, Secteur Centre, Syndic, Gruyères
Fragnière Dufour Myriam, Secteur Rive gauche,
Syndique, Marsens
Gaillard Bertrand, Secteur Rive droite, Syndic, La Roche
Morand Jacques, Secteur Ville de Bulle, Syndic, Bulle
Pharisa Olivier, Secteur Intyamon, Syndic, Bas-Intyamon
Rey Noam, Secteur La Sionge, Syndic, Vuadens
Rime Bernard, Secteur La Jagne, Vice-syndic,
Val-de-Charmey
Wyssmueller Nicolas, Secteur Ville de Bulle, Conseiller
communal, Bulle

Secrétaire régionale

Gobet Nadine

Au cours de l'année 2023, le Comité de direction s'est réuni à huit reprises : les 19 janvier, 9 mars, 6 avril, 11 mai, 5 juillet, 7 septembre, 4 octobre et 15 décembre (procès-verbaux nos 343 à 350).

Il a organisé le 29 juin 2023, une séance d'information à l'intention des membres des exécutifs gruériens sur le Rapport Fusion 25 de l'Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes. Il a également préparé deux Assemblées ordinaires des délégués.

Le Comité de direction a :

- lors de chaque séance, été régulièrement informé de l'avancement des travaux des différentes commissions et des divers dossiers
- pris connaissance de diverses demandes de soutiens à des projets qui ont été examinées, et/ou épaulées ou orientées vers d'autres organismes, leurs demandes ne répondant pas aux statuts de l'ARG ou leurs projets n'étant pas suffisamment aboutis
- approuvé la proposition de la Commune de Jaun de porter une réflexion sur les coûts des différentes associations intercommunales gruériennes (budgets, croissances, augmentations, etc.) et a demandé aux associations de fournir les documents y relatifs pour les cinq dernières années
- été informé des travaux menés par la HES-SO Valais dans le cadre du Concept Directeur Touristique 2030, des démarches entreprises par La Gruyère Tourisme, des analyses faites concernant la redistribution des taxes de séjour, du calendrier de mise en consultation du Concept par La Gruyère Tourisme et pris note que l'ARG devait valider les principes de gouvernance et le modèle de financement

- accepté de soutenir, en tant que cosignataire, la demande déposée par Option Gruyère tendant à recevoir une partie du montant distribué à la culture par Coriolis
- confirmé que les procès-verbaux du Comité de direction seraient adressés aux communes qu'après avoir été approuvés
- renoncé à organiser les Etats généraux en 2023
- pris note que la Conférence des Préfets se prononcera sur l'indemnisation des Préfets pour leurs activités au sein de comités, associations communales, etc.
- libéré la somme de Fr. 924'500.-- pour versement à la Société Remontées mécaniques fribourgeoises SA (RMF SA) en charge du financement de la construction du télésiège Les Joux - Plan-Francey à Moléson ; ce montant représente la part à la charge de l'ARG et provisionnée en 2015
- pris connaissance des contacts qui ont eu lieu avec les représentants de l'ARG, de Mobul et des Transports publics fribourgeois SA (TPF) au sujet de l'Horaire 2025 et décidé d'un courrier commun de l'ARG et de Mobul demandant de retenir la variante qui favorise le plus notre district car ce dernier grandit vite et est en pleine expansion
- accusé réception de courriels relatifs à l'initiative populaire « Sauvez les Laviaux » et décidé de recevoir une délégation du Comité d'initiative lors du Comité de direction du 15 décembre 2023
- approuvé les comptes 2022
- approuvé le rapport d'activité 2022
- approuvé le budget 2024
- pris connaissance du souhait de la Société Hôtel Cailler SA de racheter les actions détenues par l'ARG dans la Société Les Bains de Charmey en Gruyères SA et accepté de recevoir les représentants de ces deux sociétés en début d'année 2024
- confirmé à La Gruyère Tourisme la mise à disposition du solde du crédit accordé pour la réalisation du Concept directeur touristique, soit Fr. 50'000.-- destiné à la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance de La Gruyère Tourisme
- donné un mandat à la Société Cobalt Technologies Sàrl (ex-Jobby Sàrl) de développer un canal unique pour l'application iGruyère afin de pouvoir diffuser des informations urgentes à tous les abonnés du district
- dans le cadre de la politique foncière regroupant les dossiers du Plan directeur cantonal (PDCant), du Plan directeur régional (PDR) et des dossiers liés, il a :
 - été régulièrement informé des travaux, des différents contacts, séances et échanges, notamment avec les divers Services de l'Etat de Fribourg
 - informé le 18 janvier 2023 toutes les communes sur l'importance des données relatives aux Espaces réservées aux cours d'eau (ERE) en leur demandant une détermination sur les impacts qu'il peut y avoir pour leur commune respective
 - pris note des prises de position des communes impactées par les ERE, de l'analyse de l'ARG et pris connaissance de cas concrets où les ERE ont une incidence majeure pour les futures zones d'activités (ZA), les entreprises existantes et les infrastructures publiques
 - décidé de demander aux Services cantonaux la méthodologie du calcul des ERE ainsi que le rapport y relatif avec les calculs réalisés par le bureau mandaté
 - été informé que le 14 juin 2023, l'ARG a reçu la méthodologie utilisée pour le calcul des ERE et pris acte qu'un document de synthèse établi par l'ARG leur sera adressé
 - pris connaissance des difficultés et divergences rencontrées avec les Services cantonaux dans le cadre du PDR et décidé des suites à donner
 - été informé que le PDR a été approuvé le 29 août 2023 par le Conseil d'Etat et pris connaissance des conditions d'approbation
 - décidé que le Comité de direction se chargerait des travaux d'approbation du PDR
 - décidé que la Commission permanente Aménagement du territoire entrera en fonction une fois que le Comité de direction aura finalisé le PDR

- autorisé le Comité de direction à faire appel, au besoin, à des personnes extérieures (Commission permanente Aménagement du territoire, etc.), à mettre sur pied des séances supplémentaires du Comité de direction, etc.
- accordé un mandat au Bureau Archam & Partenaires SA pour l'intégration de la décision du PDR et l'adaptation du PDR aux conditions d'approbation
- été régulièrement informé des divers dossiers et projets et des difficultés rencontrées par diverses communes et entreprises en matière d'agrandissement, d'implantation, de mobilité, de parkings, etc. et pris note du soutien apporté par l'ARG en matière de coordination, collaboration ou soutien de principe à divers projets de développement économiques ou touristiques
- pris connaissance des préavis de l'ARG lors de l'examen des Plans d'aménagement de détail (PAD)
- pris note des démarches entreprises sur le plan politique concernant les ERE
- pris connaissance des prises de position des communes concernées par le volet éolien du PDCant
- pris connaissance de diverses démarches en lien avec les fiches cantonales du PDCant
- dans le cadre de l'Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes réalisée par le Bureau BDO SA :
 - adressé aux exécutifs communaux le procès-verbal de la Conférence des Syndics du 15 février 2023 accompagné de la prise de position écrite de M. Bernard Bapst, Syndic de la Commune de Hauteville (absent lors de la Conférence), la présentation PowerPoint, le Rapport Fusion 25 et l'analyse financière 2016-2020
 - demandé au Service des communes d'actualiser l'analyse financière pour la période 2018-2022 et demandé au Bureau BDO SA la mise à jour du Rapport Fusion 25
 - décidé la mise sur pied d'une séance d'information aux élus le jeudi 29 juin 2023
 - mandaté un bureau pour vulgariser le Rapport Fusion 25 et donné une délégation de compétences au Président et à la Secrétaire régionale
 - décidé d'envoyer aux 25 Conseils communaux les documents mis à jour et de leur poser la question: « *Est-ce que l'on poursuit les réflexions de la gouvernance communale sur la voie de la Commune unique en Gruyère selon le Rapport de faisabilité. Oui/Non ?* »
 - pris acte que la Conférence des Syndics a décidé de poursuivre la discussion en demandant à la population si elle souhaite poursuivre la réflexion de la gouvernance communale sur la base d'une commune unique en Gruyère et pris connaissance de la mise sur pied de soirées d'information.

2.2.3 Commissions et groupes de travail

Bureau	
<u>Présidence</u> Bosson Vincent, Préfet, Président ARG <u>Membres</u> Gaillard Bertrand Pharisa Olivier Roth Pasquier Marie-France <u>Secrétaire régionale</u> Gobet Nadine	Il est chargé d'examiner les objets à traiter par le Comité de direction et de procéder à des analyses particulières permettant une prise de position en toute connaissance de cause par les organes de décision.

Commission financière	
<u>Présidence</u> Hassler Nicolas, Secteur La Sionge, Syndic, Sâles <u>Membres</u> Dupasquier Philippe, Secteur Ville de Bulle, Conseiller général, Bulle Macheret Dominique, Secteur Rive droite, Syndic, Botterens Mooser Michael, Secteur La Jigne, Commission financière, Jaun Philipona Alain, Secteur La Jigne, Président de la Commission financière, Crésuz <u>Caissière</u> Gobet Nadine	Elle est chargée d'examiner le budget et les comptes de l'Association, les investissements, crédits, éventuels dépassements, etc. ainsi que la conformité des dépenses avec les statuts de l'ARG et son Règlement des finances. Elle se prononce sur le rapport de l'organe de révision et émet un préavis à l'attention de l'Assemblée des délégués.
Bureau du Plan directeur régional de la Gruyère (Bureau-PDR)	
<u>Présidence</u> Bosson Vincent <u>Membres (Présidents des trois commissions)</u> 1) Aménagement du territoire Fragnière Dufour Myriam, Secteur Rive gauche 2) Tourisme et patrimoine Wyssmueller Nicolas, Secteur Ville de Bulle 3) Transports et énergie Roth Pasquier Marie-France, Secteur Ville de Bulle <u>Secrétaire régionale ARG</u> Gobet Nadine <u>Coordinatrice-PDR en aménagement du territoire</u> Sottas Thérèse	Le Bureau-PDR ne s'est pas réuni en 2023, dans l'attente de l'approbation des conditions d'adoption du PDR. Il est chargé d'examiner les objets à traiter et de procéder à des analyses particulières permettant une prise de position en toute connaissance de cause par les organes de décision.
Commission permanente Aménagement du territoire	
<u>Présidence</u> Fragnière Dufour Myriam, Rive gauche, Membre du Comité de direction, Syndique, Marsens <u>Représentants de l'ARG</u> <ul style="list-style-type: none"> - Doutaz Jean-Pierre, Secteur Centre, Membre du Comité de direction, Syndic, Gruyères - Gendre Elsa, Secteur Rive gauche, Conseillère communale, Sorens - Jochen Mooser, Secteur La Jigne, Syndic, Jaun - Kolly Gabriel, Secteur Rive droite, Syndic, Corbières - Morand Jacques, Secteur Ville de Bulle, Syndic, Bulle - Rey Noam, Secteur La Sionge, Syndic, Vuadens <u>Autres représentants :</u> <i>A nommer dès l'approbation du PDR</i> <u>Secrétaire régionale ARG</u> Gobet Nadine <u>Coordinatrice-PDR en aménagement du territoire</u> Sottas Thérèse	Cette Commission ne s'est pas réunie en 2023 dans l'attente de l'approbation des conditions d'adoption du PDR. Elle a pour tâche de suivre la stratégie régionale des zones d'activités et de manière générale, les thématiques liées à l'urbanisation. Les différents secteurs y sont représentés, notamment les communes accueillant une zone d'activités cantonale ou régionale et une commune disposant d'une zone d'activités locale. Mobul, le Service des constructions et de l'aménagement ainsi que la Promotion économique y seront également invités.

Commission permanente Tourisme et patrimoine

Présidence

Wyssmueller Nicolas, Secteur Ville de Bulle, Membre du Comité de direction, Conseiller communal, Bulle
Représentants de l'ARG

- Bapst Bernard, Secteur Rive droite, Syndic, Pont-la-Ville
- Beaud Victor, Secteur Intyamon, Conseiller communal, Grandvillard
- Jordan Patrice, Secteur La Sionge, Syndic, Vaulruz
- Rime Bernard, Secteur La Jagne, Membre du Comité de direction, Vice-syndic, Val-de-Charmey
- Tornare Christophe, Secteur Rive gauche, Syndic, Pont-en-Ogoz

Autres représentants :

A nommer dès l'approbation du PDR

Secrétaire régionale ARG

Gobet Nadine

Coordinatrice-PDR en aménagement du territoire

Sottas Thérèse

Cette Commission ne s'est pas réunie en 2023 dans l'attente de l'approbation des conditions d'adoption du PDR.

Elle aura notamment pour tâche d'élaborer la stratégie touristique et de mettre en place le Groupe Qualité. Un représentant communal des différents secteurs de la Région, notamment des pôles touristiques et d'un espace de détente en font partie. L'Union fribourgeoise du Tourisme, le Service des forêts et de la nature, La Gruyère Tourisme et le Parc naturel régional seront également invités à y participer.

Commission permanente Transports et Energie

Présidence

Roth Pasquier Marie-France, Secteur Ville de Bulle, Vice-présidente de l'ARG et Présidente de Mobul

Représentants de l'ARG

- Baechler Stéphane, Secteur La Sionge, Vice-syndic, Sâles
- Bapst Bernard, Secteur Rive droite, Syndic Hauteville
- Bosson Sylvie, Secteur Rive gauche, Conseillère communale, Riaz
- Cretton Claude, Secteur Centre, Syndic, Broc
- Olivier Pharisa, Secteur Intyamon, Membre du Comité de direction, Syndic, Bas-Intyamon

Autres représentants :

A nommer dès l'approbation du PDR

Secrétaire régionale ARG

Gobet Nadine

Coordinatrice-PDR en aménagement du territoire

Sottas Thérèse

Cette Commission ne s'est pas réunie en 2023 dans l'attente de l'approbation des conditions d'adoption du PDR.

La mission sera de mettre en place le réseau de mobilité régional. Elle est composée de représentants des différents secteurs de la Région. Le Service de la mobilité, Mobul et les Transports publics fribourgeois SA seront également invités à y prendre part.

Groupe de travail Etats généraux de la Gruyère

Présidence

Bosson Vincent, Préfet, Président ARG

Gobet Nadine, Secrétaire régionale ARG

Renforcé par d'autres représentants selon le thème choisi

Les Etats généraux ont, en principe, lieu tous les deux ans. En 2021, ils n'ont pas eu lieu en raison de la pandémie de COVID-19 et en 2022 et 2023, ils ont été reportés en raison des travaux du Plan directeur régional (PDR).

Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes

Conférence des syndics (ex-Conférence régionale) et Comité de pilotage

Elle est composée de Mesdames et Messieurs les Syndics des 25 communes gruériennes.

L'objectif de cette étude de faisabilité est d'analyser les prestations actuelles, de déterminer les attentes et préoccupations des communes, d'anticiper les besoins futurs, de créer une nouvelle forme de gouvernance à deux niveaux permettant de laisser aux communes des missions et prestations de proximité et de définir les principes de représentation politique en se projetant dans une vision à l'horizon 2020-2040. Le 22 janvier 2018, M. Patrice Borcard, ancien Préfet et ancien Président de l'ARG a créé la Conférence régionale du district de la Gruyère qui réunit les Syndics/ques des 25 communes gruériennes.

En 2022, le Bureau BDO SA a finalisé le Rapport Fusion 25. Le Comité de direction l'a analysé et demandé des compléments ainsi que l'ajout de tableaux et graphiques. Le Rapport Fusion 25 a été adressé au Comité de pilotage, composé des 25 Syndics/ques de la Gruyère et une séance a eu lieu en début d'année 2023 au cours de laquelle l'avis de chaque Syndic/que a été demandé. Par la suite, la Conférence des Syndics a décidé de soumettre la poursuite des réflexions vers une commune unique à un vote consultatif.

Groupe d'accompagnement Mobilité Planchy

En 2019, l'ARG a créé un groupe de travail réunissant les communes et les entreprises concernées ainsi que le Service de la mobilité, avec pour objectif de porter des réflexions permettant la mise en œuvre de mesures destinées à transférer la mobilité automobile individuelle vers une mobilité plus collective ou douce (voie verte, transports publics, covoiturage, etc.). Un Comité technique a été créé et les résultats de leurs travaux ont été communiqués en 2021. Ces travaux ont abouti à l'adoption d'une feuille de route. La mise en œuvre des mesures prises en lien avec le Plan directeur régional (PDR) est la mission de Mme Thérèse Sottas, Coordinatrice-PDR en aménagement du territoire qui a débuté son activité au sein de l'ARG le 4 octobre 2022.

L'ARG a réuni à nouveau le groupe de travail le 3 mars 2023 afin de faire le point sur la situation suite au dépôt du PDR pour approbation auprès du Canton et à l'engagement de la nouvelle Coordinatrice en aménagement du territoire.

2.2.4 Aménagement du territoire

En 2023, l'ARG a consolidé son rôle en matière d'aménagement du territoire, en réponse aux modifications législatives (LATEC) et à la révision du Plan directeur cantonal (PDCant). Les Régions sont désormais notamment chargées d'élaborer un Plan directeur régional (PDR) et de participer de manière active à la gestion des zones d'activités. Les travaux d'élaboration du nouveau PDR, débutés en fin 2019, ont été menés de manière collaborative, en impliquant les acteurs régionaux et les parties prenantes pertinentes.

Depuis octobre 2022, Mme Thérèse Sottas a été désignée Coordinatrice-PDR en aménagement du territoire, assumant ainsi la responsabilité de garantir une planification régionale évolutive et dynamique, en organisant et gérant le suivi des mesures et des coordinations liées à la mise en œuvre du PDR. En outre, elle supervise la coopération technique avec les Communes et les Services de l'État, et pilote les études et mesures d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre efficace du plan.

L'ARG a établi une coopération étroite avec les Communes de la Gruyère, offrant un point de contact central pour toutes les questions relatives à l'aménagement du territoire. Cette collaboration vise à assurer une mise en œuvre cohérente et harmonieuse des directives régionales et nationales en matière d'aménagement du territoire.

Dossiers traités en 2023

- Plan directeur régional (PDR) : Le PDR soumis à l'examen final par le Canton le 23 décembre 2022, a été approuvé sous conditions par le Conseil d'Etat fribourgeois, le 29 août 2023. Des échanges ont eu lieu avec les Services cantonaux pour discuter des aspects techniques et des exigences réglementaires du PDR. L'élaboration d'un dossier d'adaptation a débuté en automne 2023, afin de répondre aux conditions d'approbation. Cela implique des ajustements stratégiques et techniques relatifs en particulier aux zones d'activités, au territoire d'urbanisation, à la mobilité et aux pôles touristiques. Cette tâche a été attribuée par mandat au Bureau Archam.
- Tour des Communes : La Coordinatrice-PDR a effectué des visites dans les communes membres pour mieux comprendre leurs besoins et leurs défis en matière d'aménagement du territoire.
- Zones d'activités (ZACT) : L'ARG a géré les demandes d'entreprises en matière d'implantation dans les différentes ZACT (cantonales, régionales et locales), coordonnant les actions entre les différents interlocuteurs.
- Espace réservé aux eaux (ERE) : Une analyse approfondie de l'impact de la nouvelle délimitation des ERE, publiée en décembre 2022 par le Canton, dans le district a été réalisée pour évaluer les implications pour le développement territorial. Cela comprend des discussions approfondies avec les communes les plus affectées, une première évaluation de la méthodologie utilisée par le Canton. Un dossier de synthèse a été élaboré, mettant en lumière le cadre légal, le bilan régional, les questions juridiques et techniques, et explorant les solutions potentielles. Des contacts ont été établis avec des mandataires potentiels afin d'attribuer un mandat pour challenger la méthodologie cantonale.
- Coordination en lien avec les adaptations du Plan directeur cantonal (PDCant) : L'ARG a sondé les Communes membres afin d'identifier les nouveaux besoins d'adaptation du PDCant au niveau de la région et de transmettre au Canton ses propositions d'adaptation pour 2024.
- Coordination avec d'autres entités régionales (MOBUL et La Gruyère Tourisme)
- Préavis : L'ARG a émis des préavis sur les Plans d'aménagement locaux (PAL) de plusieurs Communes, sur des Plans d'aménagement de détail (PAD) ainsi que sur le Plan directeur régional d'une autre région.
- Echanges techniques entre régions : Des échanges techniques approfondis ont été menés avec d'autres régions, en particulier avec le district de la Singine.
- Des rencontres ont été organisées avec des prestataires potentiels spécialisés (mobilité, SIG, etc.).

L'ARG a ainsi progressé en 2023 dans sa mission d'assurer un développement territorial équilibré et durable. La diversité des dossiers traités et des partenariats engagés témoigne de l'engagement continu de la région en faveur d'une gestion proactive et harmonieuse de son territoire.

2.2.5 Service juridique

Le Service juridique, placé sous la responsabilité de Mme Thérèse Anatrà-Luchinger, conseille les communes sur tous les domaines qui touchent à l'activité communale. Il se tient à disposition des administrations communales et des conseils communaux pour assurer un conseil juridique personnalisé à leurs questions.

Les tâches du service représentant l'équivalent de 0,5 EPT sont les suivantes :

- conseils juridiques écrits ou oraux à l'intention des administrations communales, conseils communaux, associations et ententes intercommunales
- aide à la rédaction de décisions, d'observations et de recours en matière administrative, en particulier dans les domaines de l'aménagement du territoire et des constructions
- rédaction et examen de projets de révisions de règlements (inter-)communaux et révisions de statuts d'associations intercommunales
- préparation de prises de position lors des mises en consultation de projets de lois ou d'ordonnances cantonales
- examen de propositions, postulats et questions des législatifs (conseils généraux et assemblées communales).

Les domaines pour lesquels les communes font appel à ce service sont toujours très variés même si le droit de la construction et l'aménagement du territoire, le droit du travail ou encore les questions liées à la transparence et à la procédure administrative sont les thématiques qui reviennent plus régulièrement dans les demandes adressées. Concernant les dossiers régionaux, le service est également intervenu en 2023 pour répondre à des questions juridiques en lien avec les espaces réservés aux eaux (ERE). L'année 2023 a été également marquée par la finalisation de l'élaboration du règlement sur les subventions communales pour l'accueil préscolaire, adopté en mai 2023 par les délégués de l'Association Option Gruyère et entré en vigueur le 1^{er} août 2023. Les tâches effectuées auparavant par l'ARG dans le dossier des structures d'accueil ont été reprises par Option Gruyère au 1^{er} janvier 2023, le support juridique d'Option Gruyère étant toutefois toujours assuré par Mme Anatrà-Luchinger.

2.2.6 Travaux du Secrétariat régional

La Secrétaire régionale, Mme Nadine Gobet, a participé aux travaux des commissions, de plusieurs groupes de travail et a tenu, avec son assistante, les procès-verbaux des séances des différents organes de l'ARG. Elle a également administré les comptes et le Fonds régional d'investissement.

La Secrétaire régionale a pris part à deux séances de la Conférence des régions INNOREG-FR ainsi qu'à plusieurs séances concernant des porteurs de projets.

2.2.7 Représentations du Président

En plus des séances ci-dessus, il a pris part à différentes réunions avec les instances politiques concernant l'aménagement du territoire, le Plan directeur cantonal (PDCant), le Plan directeur régional (PDR), etc. D'autre part, la structure politique du Canton de Fribourg attribue aux Préfets de nombreuses tâches du ressort de la Région. Dans ce sens, le Président de l'ARG a œuvré activement dans divers domaines en qualité de Préfet de la Gruyère.

Le Président a, par ailleurs, entretenu régulièrement des contacts avec les entreprises et représentants des milieux économiques de la Région. Il a participé aux séances suivantes :

Entité	Forme juridique	Organe concerné	Fonction au sein de l'organe	Base de la nomination	Date début
Association "Stop Violence en Gruyère"	Association	assemblée / comité	président	statuts	01.01.2022
Association des communes de la Gruyère pour l'école du Cycle d'orientation	Association	assemblée des délégués / comité / bureau	président	statuts	01.01.2022
Association MOBUL	Association	assemblée des délégués	président	statuts	01.01.2022
Association Option Gruyère	Association	assemblée	président	statuts	01.01.2022
Association Régionale la Gruyère (ARG)	Association	assemblée des délégués / comité / bureau	président	statuts	01.01.2022
Association Touristique de la Gruyère (ATG)	Association	assemblée / comité	membre et invité	statuts	01.01.2022
Collège du Sud - Commission d'école		assemblée / comité	président		01.01.2022
Commission cantonale des dangers naturels			vice-président		01.01.2022
Commission consultative Prostitution			membre		01.01.2022
Commission de district pour l'indemnité forfaitaire		assemblée / comité	président		01.01.2022
Commission des contrôles environnementaux			membre		01.01.2022
Commission des prestations médico-sociales (CPMS-EMS)		assemblée / comité	vice-président		01.01.2022
Commission Plateforme LCR - Police/OCN/MP/Préfectures			membre		01.01.2022
Conférence des Préfets			membre		01.01.2022
Culture en partage	Association	Comité	membre		01.01.2022
Etat de Fribourg		Préfecture	Préfet		01.01.2022
Fondation Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère	Fondation	conseil	président	statuts	01.01.2022
Fondation du Château de Gruyères	Fondation	conseil	vice-président	statuts	01.01.2022
Fondation Pro Gruyères	Fondation	conseil	président	statuts	01.01.2022
Fondation Rieter -Lorétan	Fondation	conseil	président	statuts	01.01.2022
FRIAC, Copil			membre		01.01.2022
Groupe de travail Structures territoriales/Révision Lpréfets			membre		01.01.2022
Copil PDCant			membre		01.01.2022
Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)	Association	assemblée des délégués / comité / bureau	président	statuts	01.01.2022

3. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

3.1 Fonds régional d'investissement

Le Fonds régional d'investissement a été décidé en 1997 lors de l'adoption des nouveaux statuts de l'ARG. De 1997 à 2003, il était alimenté par les contributions ordinaire des communes à raison de Fr. 1'000'000.--/an, de 2004 à 2006 de Fr. 625'000.--/an et de 2007 à 2020, de Fr. 1'000'000.--/an. Le 21 novembre 2019, l'Assemblée des délégués de l'ARG a décidé de revoir l'apport financier des communes à l'ARG en décidant que la contribution annuelle des communes au Fonds régional d'investissement serait de Fr. 750'000.--/an dès 2021 jusqu'en 2036 et que la contribution pour le fonctionnement passerait de Fr. 4.50 à Fr. 9.-- par habitant dès 2021. Les statuts de l'ARG ont été modifiés en conséquence et les communes les ont approuvés à l'unanimité, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

La Région accorde une aide sous forme de fonds, prêt, prise de participation, garantie de prêts ou prise en charge d'intérêts pour des projets d'intérêt régional acceptés au préalable par l'Assemblée des délégués de l'ARG.

L'aide se compose d'une participation de toutes les communes de la Région pour 70% (prélèvement dans le Fonds régional) et de contributions supplémentaires d'investissement qui sont dues par la ou les communes directement intéressées à la réalisation du projet d'intérêt régional. La part de ces contributions supplémentaires s'élève à 30% du total des aides de l'ARG, soit 20% à charge des communes-sièges et 10% pour les autres communes intéressées.

Les aides octroyées par le Fonds régional d'investissement sont déterminées par les articles 23 à 29 ainsi que 32 et 33 des statuts modifiés approuvés le 9 mars 2022 par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

A fin 2023, les contributions encaissées s'élevaient à Fr. 25'125'000.-- et l'utilisation effective et décidée du Fonds à Fr. 21'753'895.--, selon tableau annexé.

3.2 Participation globale des communes à l'ARG

En 2023, les communes ont versé une contribution de fonctionnement de Fr. 9.-- par habitant, pondéré à raison de 25% par la population légale et à raison de 75% par la population légale x l'indice du potentiel fiscal (IP), soit Fr. 529'092.-- au total et ont alimenté le Fonds régional d'investissement à raison de Fr. 750'000.--.

Le tableau de participation globale figure en annexe.

4. COMPTES DE L'ASSOCIATION REGIONALE

Les comptes de fonctionnement de l'ARG 2023 figurent en annexe. Ils seront soumis à l'approbation des communes lors de l'Assemblée des délégués qui aura lieu le 20 juin 2024.

5. APPROBATION

Rapport d'activité 2023

approuvé par le Comité de direction de l'ARG lors de la séance du 15 mai 2024 à Bulle.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION DE L'ARG

Le Président :

Vincent Bosson, Préfet



La Secrétaire régionale :

Nadine Gobet



ANNEXES

UTILISATION DU FONDS REGIONAL D'INVESTISSEMENT
CONTRIBUTIONS ORDINAIRES D'INVESTISSEMENT
Situation à fin 2023

Financement du Fonds

De 1997 jusqu'en 2003	Fr. 1 000 000.00
De 2004 jusqu'en 2006	Fr. 625 000.00
De 2007 jusqu'en 2020	Fr. 1 000 000.00
Dès 2021	Fr. 750 000.00

Utilisation effective et décidée du Fonds à fin 2023

Remontées mécaniques - Travaux urgents	Fr. 327 600.00
Renouvellement des remontées mécaniques	Fr. 4 900 000.00
Espace Gruyère	Fr. 2 100 000.00
Canons à neige Jaun	Fr. 98 000.00
Etude Rives du lac (Fr. 248'199.15 - Fr. 75'000.-)	Fr. 173 199.15
Canons à neige La Berra	Fr. 274 400.00
Concept touristique régional (Fr. 196'100.50 - Fr. 63'000.-)	Fr. 133 100.50
Salle de spectacle du CO	Fr. 1 400 000.00
Centre thermoludique de Charmey	Fr. 700 000.00
Canons à neige La Berra	Fr. 59 611.00
Aménagement des rives du lac de la Gruyère	Fr. 450 000.00
Etude Centre sportif régional	Fr. 272 187.00
Bus-pyjama (2009 - 2012)	Fr. 176 819.00
Téléphérique de Moléson et télésièges de Jaun et Charmey	Fr. 5 398 400.00
Participation aux frais d'exploitation de RMF SA	Fr. 108 750.00
Musée gruérien	Fr. 350 000.00
Piscine de Marsens	Fr. 52 500.00
Crédit complémentaire télésiège de Charmey (Fr. 221'273.- - Fr. 65'000.- remboursement d'assurances)	Fr. 156 273.00
Télésiège de La Berra	Fr. 1 781 500.00
Etude Ernst & Young pour le projet de Centre sportif (2ème phase : part ARG = Fr. 230'000.--)	Fr. 222 396.00
Aménagement des rives du lac de la Gruyère : solde	Fr. 50 000.00
Stand pour le Comptoir de la Singine	Fr. 60 000.00
Etude de planification régionale par Urbasol (Part ARG)	Fr. 67 725.00
Travaux de renouvellement de concession de Charmey	Fr. 300 000.00
Etude Ernst & Young et mandat d'accompagnement pour Centre sportif (Fr. 150'000.--)	Fr. 161 700.00
Mandat pour suivi du projet de Centre sportif jusqu'à la votation populaire (Fr. 125'000.--)	Fr. 95 212.20
Concept directeur du tourisme régional : 1ère étape (Fr. 50'000.-)	Fr. 52 546.80
Soutien offre touristique/Covid 19	Fr. 150 000.00
Crédits-cadres pour mandats à des tiers pour projets d'intérêt régional (dès exercice 2018 à 2021)	Fr. 182 874.25
Mandat d'étude pour projet de fusion de communes (Fr. 200'000.-)	Fr. 198 386.60
Crédit complémentaire pour projet de fusion	Fr. 18 675.20
Mandat pour réalisation du Plan directeur régional y.c. études complémentaires (Fr. 300'000.-)	Fr. 304 139.90
Crédit complémentaire no 1 pour Plan directeur régional	Fr. 73 546.65
Crédit complémentaire no 2 pour Plan directeur régional	Fr. 72 202.75
Projets de remontées mécaniques : télésiège de Moléson	Fr. 647 150.00
Subtotal	Fr. 21 568 895.00

Décidés et partiellement versés :

Concept directeur du tourisme régional : 2ème étape	Fr. 98 997.80	Fr. 150 000.00
Panneaux touristiques sur l'autoroute A12	Fr. 0.00	Fr. 35 000.00
		<hr/>
TOTAL des utilisations effectives et des utilisations décidées		Fr. 185 000.00

Avances du compte de fonctionnement au Fonds Régional d'investissement

Avances du compte de fonctionnement au Fonds Régional : exercices 2004 à 2011	Fr. 510 897.05	
Remboursement des avances : exercices 2012 à 2018	./. Fr. 517 158.00	
		<hr/>
Fr. -6 260.95		
Avances du Fonds Régional au compte de fonctionnement : exercices 2019-2020	Fr. 121 178.70	
Total des avances 2018- 2019-2020	Fr. 127 439.65	
Remboursement des avances par le compte de fonctionnement : exercice 2021	Fr. -127 439.65	
Subtotal	Fr. 0.00	
Avances du compte de fonctionnement au Fonds Régional : exercices 2021-2023	Fr. 251 675.95	Fr. 251 675.95

Mode de financement jusqu'au 31.12.2023

Cotisations au Fonds (de 1997 à 2023 y compris)	Fr. 25 125 000.00
Avances du compte de fonctionnement au Fonds Régional d'investissement	Fr. 251 675.95
TOTAL	Fr. 25 376 675.95

Solde disponible dans le Fonds Régional jusqu'à fin 2023

Financement du Fonds de 1997 jusqu'à fin 2023	Fr. 25 376 675.95
Utilisation effective et décidée du Fonds à fin 2023	./. Fr. 21 753 895.00
Part de l'ARG	Fr. 3 622 780.95

Participation globale des communes pour 2023

	Bases de calcul ¹		Contributions de fonctionnement			Contributions d'investissement			Montant total des contributions facturées pour 2023 ² (Fr. pour l'année)	
	Population légale au 31.12.2021	Indice du potentiel fiscal 2023	Population légale 25%	Fr. 9.00/habitant Population légale x IPF	75%	Total	Population légale 25%	Population légale x IPF 75%		
Bas-Intyamon	1 596	76.87	3 591	8 686.30	12 277.30	5 090	12 313.05	17 403.35	29 680.65	
Botterens	712	78.11	1 602	3 937.60	5 539.60	2 271	5 581.65	7 852.50	13 392.10	
Broc	2 716	81.43	6 111	15 658.85	21 769.85	8 663	22 196.75	30 359.25	52 629.10	
Bulle	25 070	102.73	56 408	182 346.40	238 753.90	79 959	258 480.20	338 439.10	577 193.00	
Châtel-sur-Montsalvens	328	92.62	738	2 150.90	2 888.90	1 046	3 049.00	4 095.15	6 984.05	
Corbières	982	93.43	2 210	6 495.95	8 705.45	3 132	9 208.15	12 340.15	21 045.60	
Crésuz	431	195.70	970	5 971.90	6 941.65	1 375	8 465.35	9 840.00	16 781.65	
Echarlens	862	90.47	1 940	5 521.50	7 461.00	2 749	7 826.85	10 576.15	18 037.15	
Grandvillard	869	86.44	1 955	5 318.40	7 273.65	2 772	7 538.95	10 310.55	17 584.20	
Gruyères	2 241	92.37	5 042	14 656.10	19 698.35	7 148	20 775.35	27 922.85	47 621.20	
Haut-Intyamon	1 653	66.57	3 719	7 791.05	11 510.30	5 272	11 044.00	16 316.10	27 826.40	
Hauteville	676	77.83	1 521	3 725.10	5 246.10	2 156	5 280.45	7 436.50	12 682.60	
Jaun	644	63.27	1 449	2 884.90	4 333.90	2 054	4 089.40	6 143.40	10 477.30	
La Roche	1 801	82.28	4 052	10 491.90	14 544.15	5 744	14 872.50	20 616.65	35 160.80	
Le Pâquier	1 364	90.96	3 069	8 784.35	11 853.35	4 350	12 452.05	16 802.45	28 655.80	
Marsens	2 051	90.57	4 615	13 152.10	17 766.85	6 542	18 643.40	25 184.90	42 951.75	
Morlon	649	99.64	1 460	4 578.50	6 038.75	2 070	6 490.15	8 560.10	14 598.85	
Pont-en-Ogoz	1 939	97.14	4 363	13 335.85	17 698.60	6 184	18 903.90	25 088.20	42 786.80	
Pont-la-Ville	622	105.68	1 400	4 654.05	6 053.55	1 984	6 597.20	8 581.00	14 634.55	
Riaz	2 871	91.88	6 460	18 676.70	25 136.45	9 157	26 474.60	35 631.45	60 767.90	
Sâles	1 442	77.89	3 245	7 952.30	11 196.80	4 599	11 272.55	15 871.70	27 068.50	
Sorens	1 106	116.76	2 489	9 143.15	11 631.65	3 528	12 960.60	16 488.10	28 119.75	
Val-de-Chamney	2 587	104.79	5 821	19 193.85	25 014.60	8 251	27 207.70	35 458.75	60 473.35	
Vaulruz	1 089	80.16	2 450	6 180.60	8 630.85	3 473	8 761.15	12 234.45	20 865.30	
Vuadens	2 487	88.20	5 596	15 530.65	21 126.40	7 932	22 015.05	29 347.15	51 073.55	
TOTAUX	58 788		132 273.00	396 819.00	529 092.00	187 500.00	562 500.00	749 999.95	1 279 091.90	
								Déférence d'arrondi	0.05	
									1 279 092.00	

¹ Calculs basés sur la population légale au 31.12.2021 et l'indice du potentiel fiscal pour l'année 2023

² Les échéances de paiement sont fixées au 28 février 2023 pour la première partie et au 31 juillet 2023 pour la seconde partie

Comptes de résultats

	COMPTE S 2023	BUDGET 2023	COMPTE S 2022
	Charges	Revenus	Charges
0 Administration générale			
0110 Assemblée des délégués, Comité, Commissions			
0110.3000.00 Jetons de présence *1	456 291.44	0.00	478 100.00
0110.3050.00 Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	31 351.90	0.00	53 000.00
0110.3054.00 Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	20 087.50	40 000.00	0.00
0110.3102.00 Publications FOSC	1 035.65	0.00	2 298.50
0110.3132.00 Honoraires de l'organe de révision	211.25	0.00	477.70
0110.3170.00 Frais de déplacement, frais de réception et autres frais	559.15	0.00	1 145.15
	2 800.00	3 000.00	2 800.00
	6 658.35	10 000.00	4 259.05
	424 939.54	0.00	280 311.05
	402 293.25	400 000.00	0.00
0220 Services généraux			
0220.3010.00 Rémunération Secrétaire régional *2	0.00	0.00	202 117.55
0220.3010.01 Frais Secrétaire régional *2	640.00	0.00	43 381.75
0220.3090.00 Formation et perfectionnement	5 743.25	0.00	180.00
0220.3102.00 Photocopies, impressions	430.60	7 000.00	7 355.45
0220.3130.01 Téléphones, affranchissements	3 300.00	2 000.00	625.25
0220.3130.02 Cotisations *3	3 300.00	3 000.00	3 650.00
0220.3130.03 Frais bancaires	66.19	100.00	70.00
0220.3133.00 Frais d'informatique, internet *4	3 715.60	12 000.00	6 823.40
0220.3158.00 Contrat de maintenance informatique *5	8 750.65	0.00	8 750.65
0220.3199.00 Autres charges d'exploitation	0.00	1 000.00	7 357.00
	0.00	16 459.46	0.00
	0.00	16 459.46	10 000.00
	106 060.02	545 892.00	77 900.00
9 Finances			
9610 Intérêts			
9610.4400.00 Intérêts des capitaux *6	0.00	0.00	7 150.00
8 Economie publique			
8500 Promotion économique			
8500.3636.01 Participations diverses et dons	0.00	25 000.00	32 624.85
8500.3130.01 Mandats à des tiers *7	50 234.70	50 000.00	30 397.95
8500.4611.00 Mandat de prestations	16 800.00	16 000.00	16 800.00
8500.4612.00 Contribution des communes *8	529 092.00	530 000.00	518 436.00
8500.3501.01 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement/réserve du compte de fonctionnement *9	55 825.32	2 900.00	159 744.65
	562 351.46	556 000.00	542 386.00
Sous-total			

Notes :

*1 Jetons et indemnités pour la participation aux comités, assemblées et commissions

*2 Activités courantes du Secréariat régional auxquelles sauf à la rémunération d'une juriste engagée à 50 % et à partir du 1er octobre 2022, d'une cheffe de projet pour la mise en œuvre du Plan directeur régional engagée à 80 %

*3 Cotisations annuelles payées à : FritUp, Parc Naturel Régional, Espace Suisse, Région Capitale Suisse, Immoreg

*4 Frais annuels liés au site

*5 Maintenance de l'application smartphone L'Guyère pour les communes gruériennes

*6 Intérêts comp BCF + intérêts placement à terme CIC Fr. 2000/000,- du 01.01. au 12.07.2023 et intérêts cours du 12.07. au 31.12.2023 du placement à terme CIC de Fr. 1000/000,-.

*7 Mandat à Archam pour conseils en matière d'aménagement du territoire et mandat agence de communication et graphisme pour soirée et informations du 29.06.2023 sur Fusion 25, y compris impression de brochures

*8 Dès 2021, les contributions de fonctionnement ont doublé atteignant à Fr. 9.- par habitant, pondérées à raison de 25 % par la population légale et à raison de 75 % par la population légale x IPF

*9 Vu la nouvelle répartition des cotisations communales dès 2021, avance du compte de fonctionnement au Fonds régional d'investissement

Comptes d'utilisation des fonds d'investissements

	COMPTE 2023		BUDGET 2023		COMPTES 2022	
	Crédit voté	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges
8 Economie publique						
8500 Promotion économique						
8500.5720.01 Projet de télésiège de Moléson *10	935 624.35	805 825.32	1 004 500.00	752 900.00	86 845.35	909 744.65
8500.5720.02 Concept directeur du tourisme régional : 2 ^{ème} étape *11	935 624.35	805 825.32	1 004 500.00	752 900.00	86 845.35	909 744.65
8500.5720.03 Panneaux touristiques sur l'A12 *12	924 500.00	924 500.00	0.00	924 500.00	0.00	0.00
8500.5720.06 Crédits-cadres pour mandats à des tiers pour projets d'intérêt régional *13	150 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
8500.5720.07 Mandat pour la réalisation du Plan directeur régional *14	35 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
8500.5720.08 1er crédit complémentaire pour la réalisation du Plan directeur régional *14	80 000.00	0.00	0.00	80 000.00	0.00	0.00
8500.5720.09 2 ^{ème} crédit complémentaire pour la réalisation du Plan directeur régional *14	70 000.00	11 124.35	300 000.00	0.00	0.00	25 766.95
			80 000.00	0.00	0.00	61 078.40
Origine des fonds						
8500.6720.00 Contributions ordinaires *15						
8500.4501.02 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement *9						
Sous-total						
Variation des disponibilités						
Total	1 639 50.00	935 624.35	935 624.35	1 004 500.00	750 000.00	750 000.00

Notes :

- *9 Vu la nouvelle répartition des contributions communales dès 2021, avance du compte de fonctionnement au Fonds régional d'investissement
- *10 Télésiège des Joux à Moléson : dernière infrastructure à réaliser sur les cinq projets soutenus par l'ARG, selon décision de l'Assemblée des délégués du 06.11.2008. Construction en 2023 du projet prévu initialement en 2015
- *11 Mandat confié à la HES SO Valais - Institut du tourisme pour le Concept directeur du tourisme régional : 1^{ère} étape terminée (Fr. 50'000.- selon décision de l'Assemblée des délégués du 24.05.2018) et 2^{ème} étape telle que prévue initialement de Fr. 150'000.- selon décision de l'Assemblée des délégués du 19.11.2020. Solde en 2024.
- *12 Participation reportée en 2024 pour les nouveaux panneaux touristiques d'accueil à installer sur l'autoroute A12 (sortie de Bulle et Rossens) : coût total estimé à Fr. 70'000.- pour 4 panneaux, pris en charge par moitié, par La Gruyère Tourisme et l'autre moitié par l'ARG selon décision de l'Assemblée des délégués du 18.11.2021
- *13 Attribution de différents mandats pour des projets. Dès le budget 2018, une partie de ces dépenses figure dans le compte de fonctionnement et l'autre partie, dans le Fonds régional d'investissement (position 8500.5720.06) comme crédits-cadres destinés à des projets d'intérêt régional. Le détail des dépenses figure dans un 2^{ème} temps dans les comptes. Aucune dépense en 2023
- *14 Mandat attribué à la Société Archam & Partenaires SA pour la réalisation du Plan directeur régional, y compris les études complémentaires à réaliser. Fr. 300'000.- selon décision de l'Assemblée des délégués du 11.05.2022
- *15 Dès 2021, l'alimentation du Fonds régional d'investissement a diminuée de Fr. 1'000'000.- à Fr. 750'000.- par année, afin de compenser l'augmentation de la contribution annuelle de fonctionnement

Association Régionale La Gruyère ARG BILANS COMPARES AU 31.12.2022 ET AU 31.12.2023

		31.12.2023	31.12.2022
1 ACTIF			
10 Patrimoine financier (PF)		4 152 585.50	4 243 219.23
100 Disponibilités et placements à court terme		3 506 324.91	3 642 842.15
1002 Banque		3 506 324.91	3 642 842.15
10020.00 BCF, cpte courant no 11.16.083603-08		2 497 757.55	1 642 842.15
10020.01 CIC, cpte courant no 05370848.1001		8 567.36	0.00
10021.00 CIC dépôt à terme no 115976392 (12.07.2022 - 12.07.2023 taux 0.65%)		0.00	2 000 000.00
10021.01 CIC dépôt à terme no 137822776 (12.07.2023 - 12.07.2024 taux 1.95%)		1 000 000.00	0.00
101 Créances		184 566.94	593 227.08
1010 Créances résultant de livraisons de prestations envers des tiers		5 003.10	0.00
10101.00 Crédance résultant de l'impôt anticipé		5 003.10	0.00
1011 Comptes courants envers tiers		179 563.84	593 227.08
10110.00 C/C Projet Centre sportif *16		179 563.84	140 848.43
10111.00 C/C Patinoire provisoire Le Pâquier *17		0.00	452 378.65
104 Actifs de régularisation		461 693.65	7 150.00
1041 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		461 693.65	7 150.00
10410.00 Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation *18		461 693.65	7 150.00
14 Patrimoine administratif (PA)		1.00	1.00
1455 Participations aux entreprises privées		1.00	1.00
14550.00 Titres (Espace Gruyère SA - Les Bains de Charmey en Gruyère SA - Remontées Mécaniques Fribourgeoises SA) *19		1.00	1.00
Total de l'actif		4 152 586.50	4 243 220.23
2 PASSIF			
20 Capitaux de tiers		297 680.65	258 515.35
200 Engagements courants		258 947.75	125 493.35
2000 Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers		258 947.75	125 493.35
20000.00 Crédanciers *20		258 947.75	125 493.35
204 Passifs de régularisation		38 732.90	133 022.00
2041 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		38 732.90	133 022.00
20410.00 Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation *21		38 732.90	133 022.00
29 Capital propre		3 854 905.85	3 984 704.88
291 Fonds enregistrés sous capital propre		251 675.95	195 850.63
29100.00 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement en connexion avec le Fonds régional d'investissement *9		251 675.95	195 850.63
299 Excédent (+) ou Découvert (-1) du bilan		3 603 229.90	3 788 854.25
2990 Résultat annuel		-185 624.35	663 154.65
29900.00 Résultat annuel *22		-185 624.35	663 154.65
2999 Résultats cumulés des années précédentes		3 788 854.25	3 125 699.60
29990.00 Dette / Fortune nette *23		3 788 854.25	3 125 699.60
Total du passif		4 152 586.50	4 243 220.23

*9 Vu la nouvelle répartition des contributions communales dès 2021, avance du compte de fonctionnement au Fonds régional d'investissement

*16 Paiement par l'ARG des factures du Projet Centre sportif depuis l'acceptation du projet par la population et les communes, dans l'attente de l'ouverture d'un compte et d'une ligne de crédit

*17 Paiement par l'ARG des factures de la construction de la patinoire provisoire à Le Pâquier, a été décompté aux communes par l'AISG en 2023 pour remboursement à l'ARG

*18 Intérêts courus du 12.07. au 31.12.2023 du placement à terme de Fr. 1'000'000.- auprès de CIC, remboursement à recevoir de l'AISG pour la patinoire provisoire Le Pâquier

*19 Il ne s'agit pas de patrimoine financier car ces titres n'ont pas été achetés dans le but d'obtenir un revenu, donc ne pas réévaluer (selon remarque du Scorm)

*20 Factures payées en totalité au début 2024

*21 Factures concernant l'exercice 2023 reçues en 2024

*22 Résultat = variation des disponibilités (Fr. - 129 799.03) diminuée de l'avance du compte de fonctionnement au Fonds régional d'investissement (Fr. 55'825.32)

*23 Fortune au 31.12.2023 = Fr. 3'603'229.90, soit fortune au début d'exercice Fr. 3'788'854.25 diminué du résultat annuel Fr. - 185'624.35